



COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 10 Juillet 2023 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Émilie BOCQUIER, Cyril CONTESSE, Carine MIGNÉ, Jacques RIGALLEAU, Claudine CHARRIER, Daniel PROUX, Patrick CHANSON, Guillaume BOSSARD, Élisabeth GIRAUDEAU, Auguste GUILLET, Florent JOURDAN, Natacha NAULEAU, Olivier QUAIREAU et Nathalie POTÉREAU.

Absents et excusés : Mmes et MM. Florent DELCLOS, Stéphanie LABOUR, Lorelei LE BARILLEC-BRIEN et Sébastien SEGRET.

Secrétaire de séance : M. Olivier QUAIREAU.

Le compte-rendu de la réunion du 12 Juin 2023 est approuvé.

↳ Ajout à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'ajout des points suivants :

- Budget Principal - Décision modificative 1
 - Cimetière Concession 672 - Remboursement
-

↳ POINTS D'ACTUALITÉS

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des points d'actualités suivants :

- Cérémonie de naturalisation en Préfecture le 21 Juin de Monsieur Kamal SALHI, domicilié sur notre commune. Monsieur le Maire a pu ainsi participer à l'accueil solennel dans la République d'un nouveau citoyen français,
 - Rencontre le 29 Juin avec Madame Dominique FORT, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales, dans le cadre de la présentation du dispositif d'aides aux communes « France Ruralité » en préfecture,
 - AG de l'AMV (Association des Maires de Vendée) le 30 Juin. Il a en particulier été présenté le dispositif DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie). Il vise à assurer dans chaque commune une protection optimale en termes de sécurité. Un diagnostic suivi de préconisations et de travaux seront réalisés à partir de cette année.
 - Représentant Madame la Présidente de l'A.M.V., Monsieur le Maire a participé au Comité Départemental de la Laïcité le 7 Juillet,
 - Echanges sur la mobilisation sollicitée par l'AMF le 9 Juillet pour le 10 Juillet suite aux réactions violentes liées à la mort d'un jeune automobiliste tué à Nanterre par un policier.
-

↳ CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

➤ Administration Générale - Approbation de la modification des statuts

Suite au déménagement du siège social de Challans Gois Communauté le 11 Avril dernier, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, la modification des statuts tel que présentée.**

➤ Actualités

- Visite de Jérémy STRADIUS en vue de la promotion du nouveau centre aquatique NOVA et du sport dans le cadre de Terres de Jeux 2024,
- Réseau de Locaux-Moteurs : recrutement de 3 habitants-relais pour faciliter l'accès aux dispositifs d'amélioration de l'habitat,
- Diffusion d'un flyer « Se soigner cet été » en vue d'orienter efficacement les habitants vers le bon dispositif médical,
- L'Arpenteur poursuit sa route dans nos communes auprès des jeunes.

↳ ÉCONOMIE ET FINANCES

➤ Mairie - Contrat Photocopieur

Le contrat de location du photocopieur de la Mairie se termine au 31 Décembre 2023. Plusieurs propositions sont présentées à l'Assemblée.

Après avoir étudié ces offres, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de KONICA MINOLTA pour une reconduction de la location de notre photocopieur actuel, au prix de 142,00 € HT par trimestre, avec un coût copie NB A4 à 0,0026 € HT par trimestre et Couleur A4 à 0,026 € HT par trimestre, pour une durée de 3 ans.**

➤ 4 Projets immobiliers en cœur de bourg – Subvention Fonds Vert Recyclage foncier

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **valide, à l'unanimité, le plan de financement concernant 4 projets immobiliers en cœur de bourg** (La Forge, La Poste, 7 Rue de l'Église et 18 Place de l'Église), comme suit :

DÉPENSES HT	• Propriété bâtie « La Forge - Résidence intergénérationnelle »	
	- Acquisition	247 500,00 €
	- Frais d'acte et divers	12 411,09 €
	- Démolition, Diagnostic, MOe, SPS	111 397,00 €
	- Travaux viabilisation et espaces publics	50 000,00 €
	- Frais de géomètres	5 000,00 €
	- EPF Minoration foncière (30 %)	- 85 892,43 €
	Sous-Total	340 415,66 €
	• Propriété bâtie « La Poste »	
	- Acquisition	390 001,00 €
	- Frais d'acte et divers	29 071,03 €
	- Démolition, Diagnostic, MOe, SPS	284 106,91 €
	- Travaux viabilisation et espaces publics	48 662,89 €
	- Frais de géomètres	5 000,00 €
	- EPF Minoration foncière (30 %)	- 197 052,55 €
	Sous-Total	559 789,28 €
	• Propriété bâtie « 7 Rue de l'Église » - Habitat indigne	
	- Acquisition	97 000,00 €
	- Frais d'acte	1 733,37 €
	- Diagnostic	4 250,00 €
	- Démolition	52 200,00 €
	Sous-Total	155 183,37 €
	• Propriété bâtie « 18 Place de l'Église » - Ancienne maison santé	
	- Acquisition	165 000,00 €
	- Frais d'acte	2 382,62 €
	- Diagnostic	2 500,00 €
	- Démolition	52 650,07 €
	Sous-Total	222 532,69 €
	TOTAL	1 277 921,00 €

RECETTES	• Cession La Forge - Promoteur immobilier	140 000,00 €
	• Cession La Poste - Promoteur immobilier	100 000,00 €
	• Etat « Fonds Vert » - Recyclage Foncier 2023	782 337,00 €
	• Autofinancement	255 584,00 €
	TOTAL	1 277 921,00 €

et décide de solliciter auprès de la Préfecture une subvention dans le cadre du « Fonds Vert Recyclage foncier ».

➤ **Budget Principal - Décision modificative 1**

En raison de crédits insuffisants sur un article du budget Principal de l'exercice 2023, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'effectuer un virement de crédits, par décision modificative n° 1**, comme suit :

Section de Fonctionnement - En Dépenses :

- article 6226 Honoraires	- 73,00 €
- article 7391171 Dégrèvement taxe foncière jeunes agriculteurs	+ 73,00 €

➤ **Cimetière Concession 672 - Remboursement**

Vu la demande de rétrocession à la commune d'une concession non-utilisée présentée par Madame Dominique MARÇAIS, en date du 24 Avril 2023, portant le numéro 672 et acquise en date du 12 Octobre 2015, pour une durée de 15 ans, moyennant le prix de 88 € et après proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le remboursement d'un montant de 44 € de cette concession à Madame Dominique MARÇAIS.**

↳ **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT**

➤ **Vendée Eau - Convention d'utilisation de la grange de la Cautuère**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer une nouvelle convention avec Vendée Eau pour la mise à disposition de la grange de la Cautuère, à titre gratuit, pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.**

➤ **Déclaration d'Utilité Publique Secteur de la Brosse - Approbation du périmètre et autorisation donnée à l'Établissement Public Foncier de la Vendée**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la communauté de commune Challans Gois Communauté et la commune ont signé avec l'Établissement Public Foncier de la Vendée le 2 Août 2018 une convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet d'écoquartier au lieudit LA BROSSE à Saint Christophe du Ligneron, suivie d'un avenant n°1 en date du 2 Février 2023.

Cette convention détaille notamment dans son article 8 la démarche d'acquisition par l'Établissement Public Foncier au moyen de l'acquisition amiable, de l'exercice du droit de préemption et/ou de la procédure d'utilité publique et de la voie d'expropriation.

Dans le cadre de ce projet, plusieurs terrains ont été acquis à l'amiable par l'EPF de la Vendée depuis 2018.

Au terme des études de faisabilité conduites depuis 2018, il a été convenu de lancer une première tranche d'aménagement du périmètre retenu. Cette première tranche, située au nord de la zone, dont la réalisation a débuté permettra la création de 49 logements dont 20 logements sociaux.

Compte-tenu de la pression foncière exercée sur le territoire en matière de logements, la commune envisage la poursuite du projet d'écoquartier sur le restant des terrains de la zone sud.

L'EPF de la Vendée a donc poursuivi ses démarches de négociation amiable en vue de l'acquisition nécessaire à la deuxième phase du projet. Les parcelles concernées sont cadastrées section ZC n° 638-639-640-321-323 et 326.

Quelques parcelles sont en cours d'acquisition à l'amiable (ZC n° 638 et 639). Néanmoins, malgré les meilleurs efforts employés pour ces négociations, ces démarches risquent de ne pas pouvoir aboutir à des acquisitions amiables sur la totalité du périmètre nécessaire à la réalisation du projet.

C'est pourquoi la maîtrise de l'emprise foncière du projet implique nécessairement de recourir à une procédure d'expropriation, en parallèle de la poursuite des démarches amiables qui continueront tout au long de la procédure.

Il convient donc de lancer une procédure d'expropriation au bénéfice de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée pour acquérir les terrains nécessaires au projet.

La mise en œuvre de cette procédure d'expropriation conduit notamment à solliciter le Préfet de la Vendée en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'utilité publique (DUP) le projet de réalisation d'un quartier à dominante habitat sur le secteur de LA BROSSE.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le périmètre de DUP** tel qu'il est annexé à la présente et **autorise l'Établissement Public Foncier de la Vendée à préparer le dossier de saisine du Préfet de la Vendée.**

Il est précisé que le Conseil municipal devra ensuite prendre une délibération validant le contenu des dossiers de Déclaration d'Utilité Publique et d'Enquête Parcellaire et autorisant l'Etablissement Public Foncier de la Vendée à transmettre lesdits dossiers au Préfet de la Vendée pour instruction et lancement de la procédure.

➤ **Établissement Public Foncier - Convention d'action foncière dans le cadre d'un projet intergénérationnel**

Après proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer une convention d'action foncière** avec l'**Établissement Public Foncier de la Vendée** (approuvée par son conseil d'administration en date du 20 Juin 2023), dans le **cadre du projet intergénérationnel prévu sur le secteur de la Forge**, qui comprend **2 parcelles cadastrées AB n° 108 et 345, pour une surface de 2 564 m².**

La présente convention vise à :

- accompagner la commune dans le choix d'un ou plusieurs opérateurs,
- conduire des actions foncières spécifiquement corrélées au stade d'avancement des projets par maîtrise foncière, permettant la réalisation du projet.

↳ **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

➤ **SYDEV - Rue des Mimosas (entre la Rue du Fleureau et le Chemin de la Petite Piétière)**

Après présentation de Monsieur Jacques RIGALLEAU, Adjoint en Charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer deux conventions avec le SYDEV**, pour les travaux suivants :

▪ **Effacement de réseaux**

Le coût total des travaux représente un montant de 191 455,00 € HT soit une **participation financière restant à la charge de la Commune d'un montant de 67 643,00 € (Budget 2024).**

▪ **Travaux neufs d'éclairage**

Le coût total des travaux représente un montant de 15 165,00 € HT soit une **participation financière restant à la charge de la Commune d'un montant de 10 615,00 € (Budget 2024)**

↳ **ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

➤ **Convention Pause méridienne 2023/2024 avec l'OGEC et l'École privée « Ste Marie »**

Après proposition de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer une convention avec l'École privée « Sainte Marie » et l'OGEC concernant la surveillance sur la cour de récréation de l'école privée pendant la pause méridienne, par deux agents communaux, de 12 h 10 à 12 h 40 et de 13 h 00 à 13 h 20, pour l'année scolaire 2023/2024.**

➤ **Procès-verbal du Conseil d'école du Mardi 13 Juin 2023**

Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, donne lecture de ce procès-verbal :

- Effectif à ce jour : 110 élèves, prévu pour la prochaine rentrée : 106 élèves
- Bilan de l'année et du projet d'école
- Vie scolaire : activités, sorties, projets réalisés,
- Demande à la municipalité : récupération des ballons tous les 15 jours, nettoyage des vitres par une entreprise, marquage au sol terrains de foot et de basket, etc....

➤ **Académie de Nantes - Rentrée 2023 dans les écoles publiques de la Vendée**

Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, confirme l'ouverture d'une 5^{ème} classe à la rentrée scolaire 2023-2024, répondant à l'augmentation des effectifs et à la volonté de limiter le nombre d'enfants par classe.

Monsieur le Maire rappelle que l'école a été construite pour accueillir 6 classes et a été conçue pour une extension possible de 2 classes supplémentaires.

Monsieur SIONNEAU, Inspecteur de l'Éducation Nationale, nous a également informés que les résultats scolaires étaient supérieurs à la moyenne départementale et française.

↳ **POLICIER MUNICIPAL**

➤ **Hôtel de Police de La Roche sur Yon - Convention d'utilisation du stand de tir des Terres Noires**

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer une nouvelle convention avec l'Hôtel de Police de La Roche sur Yon pour l'utilisation du stand de tir des Terres Noires**, pour notre policier municipal.

↳ **DIVERS**

➤ **St Tophe du 24 Juin 2023**

Madame Carine MIGNÉ, Adjointe en charge du dossier, nous fait part du bon déroulement de cet évènement, en lien étroit avec le Comité des Fêtes, en termes de fréquentation, sécurité, animations (restauration, bûcher, lampions, feu d'artifice). Une première réunion de debriefing a permis de cibler les améliorations à apporter.

➤ **Circuit du Patrimoine : visites guidées estivales**

Madame Natacha NAULEAU, Conseillère Municipale en charge du dossier, nous fait part de la poursuite de ces visites guidées le mercredi après-midi durant l'été. Les conditions de réservation sont diffusées au travers de nos réseaux habituels, municipaux et communautaires. Les brochures sont à disposition en mairie.

➤ **Familles Rurales : associations ligneronnaises**

Madame Claudine CHARRIER, Adjointe en charge du dossier, nous informe de la constitution d'un conseil d'administration le 5 Juillet. Un bureau sera constitué le 27 Juillet. Cette nouvelle association s'appuiera sur le savoir-faire de Familles Rurales pour proposer des activités à tous dont certaines ont déjà été identifiées : jeux de sociétés, jeux de boules, marche, chorale, informatique, ...

↳ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Cowatt - Réunion participative**

Monsieur Jacques RIGALLEAU nous informe de la tenue d'une deuxième réunion le 7 Juillet rassemblant la douzaine de personnes intéressées à soutenir collectivement le projet de photovoltaïque sur une partie de la toiture de la salle de sports. L'association Elise anime le groupe qui s'est réparti les différentes missions.

➤ **Habitat Humanisme - Famille ukrainienne**

Monsieur le Maire nous rappelle l'engagement à héberger durant un an des familles ukrainiennes, Place de l'Église. En août 2023, nous arrivons au terme du contrat établi avec elles et Habitat & Humanisme. Deux d'entre elles ont quitté notre commune pour s'installer à La Roche sur Yon où elles ont trouvé logement et travail. La troisième devrait rejoindre Challans en septembre-octobre.

➤ **Lieu de vie au lieu-dit « La Marière »**

Monsieur le Maire nous informe avoir rencontré, avec Monsieur Daniel PROUX, Conseiller municipal délégué, les porteurs du projet de Lieu de vie au lieu-dit La Marière. Il consistera à accueillir 6 à 8 enfants âgés de 3 à 8 ans dans une structure adaptée. Le Conseil Départemental soutient financièrement ces dispositifs. Monsieur le Maire a donné un avis favorable pour ce projet social, hélas nécessaire et indispensable, dont l'ouverture est programmée début 2024.

➤ **Remise de médaille « Meilleur apprenti de France »**

Monsieur le Maire informe que Madame Liza DURAND, ligneronnaise, a reçu une médaille d'argent et un diplôme « Un des Meilleurs Apprentis de France », optique Lunetterie au concours départemental du Maine et Loire. Nous aurons l'occasion de la féliciter publiquement.

➤ **Les Loustics**

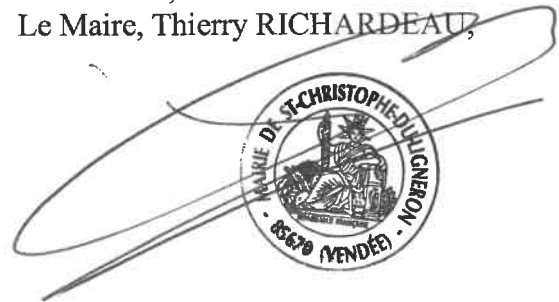
Madame Émilie BOCQUIER nous informe du démarrage des mini-camps où tout se déroule bien. Une nouveauté est à souligner avec la mise en œuvre de l'application Kidize sur smartphone permettant aux parents de suivre les activités de leurs enfants, en lien avec l'équipe d'animation.

➤ **Entretiens des trottoirs**

Monsieur Daniel PROUX, Conseiller municipal délégué, informe qu'un courrier va être déposé chez les propriétaires-locataires n'entretenant pas leur trottoir sur 1,40 mètre, conformément à l'arrêté municipal.

Séance levée à 22 h 25.

Pour extrait, Affiché le 17 Juillet 2023
Le Maire, Thierry RICHARDEAU,



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 11 Septembre 2023 à 20 h 30.